



Date : 18 décembre 2023

Date: December 18, 2023

**OBJET : Prolongement des permis actuels**

**SUBJECT: Extending current permits**

Le 10 février 2022 s'est tenu le tirage pour l'obtention des 400 permis disponibles pour opérer un taxi à YUL Aéroport international Montréal-Trudeau, et ce, du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024 (excluant les taxis adaptés).

On February 10, 2022, the draw was held for the 400 permits available to operate cabs at YUL Montréal-Trudeau International Airport, from May 1, 2022, to April 30, 2024 (excluding adapted cabs).

Depuis, ADM Aéroports de Montréal s'est penchée sur le développement de nouveaux outils pour améliorer l'expérience de ses chauffeurs de taxis accrédités, en passant par la simplification de certains processus administratifs et l'élaboration de la nouvelle application « YUL Transport » - qui vous seront d'ailleurs dévoilés sous peu.

Since then, ADM Aéroports de Montréal has been busy developing new tools to improve the experience of its accredited cab drivers, including the simplification of certain administrative processes and the development of the new "YUL Transport" application - all of which will be unveiled shortly.

Afin de nous donner le temps de communiquer et d'implanter ces changements auprès de notre communauté, ADM Aéroports de Montréal a pris la décision de prolonger les licences actuelles jusqu'au 31 janvier 2025. Le tirage prévu en avril 2024 n'aura donc pas lieu.

To give us time to communicate and implement these changes to our community, ADM Aéroports de Montréal has decided to extend the current licenses until January 31, 2025. This means that the draw scheduled for April 2024 will not take place.

Les détails entourant le prochain tirage vous seront présentés dans un prochain « Info Taxi ». Vous trouverez ci-joint l'avis formel faisant état de ce renouvellement ainsi qu'un formulaire de refus que vous pouvez signer, le cas échéant, et nous remettre au bureau du Transport commercial (327, Aérogare) ou par courriel à l'adresse [transportcommercial@admtl.com](mailto:transportcommercial@admtl.com).

Details of the next draw will be presented in an upcoming "Info Taxi". You will find enclosed the official notice of extension as well as a refusal form that you can sign, if applicable, and return to us at the Commercial Transport office (327, Terminal building) or by e-mail at [transportcommercial@admtl.com](mailto:transportcommercial@admtl.com).

Nous vous communiquerons tout développement lié à cette décision. Nous vous invitons à communiquer avec nous pour toute question ou tout commentaire en lien avec cette nouvelle.

Nous vous remercions de votre collaboration.

**Donald Desrosiers**

Directeur principal, Entretien bâtiments et transport au sol  
ADM Aéroports de Montréal

We will inform you of any developments relating to this decision. We invite you to contact us with any questions or comments you may have.

We thank you for your collaboration.

**Donald Desrosiers**

Main Director ground transportation and building maintenance  
ADM Aéroports de Montréal

Le 18 décembre 2023

**AUX DETENTEURS DE :**

- **PERMIS DE TAXI VERT D'AÉROPORT**
- **PERMIS DE TAXI VAN D'AÉROPORT**

Objet : Avis de Prolongation de la durée de certains Permis d'Aéroport

Aéroports de Montréal (« ADM ») a pris la décision de prolonger la durée des Permis de Taxi Vert d'Aéroport et des Permis de Taxi Van d'Aéroport qui viennent à échéance le 30 avril 2024, et ce, jusqu'au 31 janvier 2025.

Ainsi, par la présente, ADM avise les détenteurs de ces deux catégories de Permis d'Aéroport qu'elle exerce son droit prévu à l'article 8.4 des *Conditions générales applicables aux permis d'aéroport en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022*, et qu'elle modifie les *Conditions particulières applicables aux permis de taxi vert d'aéroport et aux permis de taxi van d'aéroport en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022* comme suit :

**Article 2.7**

*Les Permis de Taxi Vert d'Aéroport ainsi émis aux propriétaires de Véhicules Électriques sont valides [...] jusqu'au 31 janvier 2025, le tout sans renouvellement.*

**Article 3.7**

*Les Permis de Taxi Vert d'Aéroport ainsi émis sont valides [...] jusqu'au 31 janvier 2025, le tout sans renouvellement.*

**Article 4.6**

*Les Permis de Taxi Van d'Aéroport ainsi émis sont valides [...] jusqu'au 31 janvier 2025, le tout sans renouvellement.*

Les détenteurs qui ne souhaitent pas prolonger la durée de leur Permis d'Aéroport doivent remplir le formulaire de refus se trouvant en annexe et le retourner au bureau du Transport commercial (327, Aérogare) ou par

courriel à l'adresse [transportcommercial@admtl.com](mailto:transportcommercial@admtl.com) au plus tard avant le 1 mars 2024. Dans l'éventualité où aucun formulaire de refus n'est reçu avant cette date, la durée du Permis d'Aéroport du détenteur sera automatiquement prolongée jusqu'au 31 janvier 2025.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Alexandre Deling : [transportcommercial@admtl.com](mailto:transportcommercial@admtl.com)

**Formulaire de refus**

Je, soussigné, refuse la prolongation de mon Permis d'Aéroport jusqu'au 31 janvier 2025 et comprend que mon Permis d'Aéroport viendra donc à échéance le 30 avril 2024.

Vignette :

---

Nom :

---

Signature:

---

Date :

---